Image not found or type unknown

perte de droit assedic apres un abandon de poste

Par **mehdirox13**, le **01/09/2011** à **20:15**

Bonjour j espère que vous allez m aider

je travail en interim depuis 6 mois de nuit et je n ai jamais signer et reçu de contrat de mission deja ces lourd pour l entreprise mais le probleme est que apres une semaine d arret maladie justifier oralement a mon chef mais pas envoyer dans les 48 heure ma boite m annonce que je suis en abandon de poste et que je perd donc tout mes droits es ce que je peut me retourner contre eux pour avoir mes droit du fait que je travail quand meme mais sans contrat .

ps : la boite d interim et l entreprise s envoyer mes contrat sachant que je les avait jamais signer

merci a vous de me repondre

Par **P.M.**, le **01/09/2011** à **21:03**

Bonjour,
L'agence d'intérim vous aurait quand même envoyé vos contrats...
Si vous étiez en arrêt-maladie, vous avez donc un justificatif...
Je pense que l'affaire devrait s'arranger dans ces conditions...

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés